



DEMI-PENSION

Les chevaux des membres actifs peuvent être pris en demi-pension par le centre aux conditions suivantes :

- Production d'un certificat vétérinaire attestant que le cheval est en bonne santé, avec le signalement de tares éventuelles.
- Le prix des demi-pensions est fixé par trimestre et par cheval, il est payable mensuellement.
- Les chevaux de propriétaires seront hébergés et entretenus là où le bureau jugera utile, dans la limite des places disponibles.
- Seul le propriétaire, son conjoint et ses enfants peuvent monter gratuitement et sans moniteur.
- Le prix de la ferrure, les vaccins ainsi que les vermifuges sont à la charge du propriétaire.
- L'achat du harnachement, les soins de base (petits bobos), sont à la charge du centre.
- En échange, le bureau se servira de l'équidé selon son bon vouloir.
- Les soins pour maladie seront à la charge du propriétaire.
- Chaque propriétaire devra, s'il envisage son départ, prévenir un mois à l'avance, soit avant le 25 du mois courant, pour quitter à la fin du mois suivant, faute de quoi la pension intégrale, au prix en vigueur, lui en incombera de plein droit en tant que préavis.

TARIFS

- 150 Euros x mois + demandes spécifiques.
- Reprise individuelle : 25^e de l'heure.
- Reprise en groupe avec votre cheval : 9^e

Lu et Approuvé
Signature

